

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de vous adresser les vives félicitations de ma Délégation suite à votre élection à la tête de notre 16^{ème} conférence et de souhaiter au bureau plein succès dans la conduite de nos travaux.

Le thème de notre session nous invite, en plus de l'adaptation des instruments nationaux à la Convention relative aux droits des personnes handicapées pour sa mise en œuvre effective, à faire un bilan d'étape en vue de mieux appréhender les défis qui se posent au regard des crises qui affectent l'humanité.

Dès lors, il importe de favoriser l'inclusion des personnes handicapées au moyen d'instruments juridiques pertinents et de mesures socio-économiques adéquates.

Nous devons également, grâce à une coopération internationale renforcée, favoriser la réduction de la fracture numérique entre les pays développés et ceux en voie de développement, d'une part, et promouvoir les projets d'accessibilité aux soins de santé et d'inclusion numérique, d'autre part.

Monsieur le Président,

Pour ma Délégation, le handicap qui, selon l'OMS, est un phénomène transversal résultant d'interactions dynamiques entre un problème de santé et des facteurs contextuels d'ordre personnel et environnemental, n'est pas une fatalité et ne saurait donc être une entrave au plein épanouissement des personnes affectées.

C'est tout le sens des efforts notables du Gouvernement de mon pays. Permettez-moi d'en partager quelques éléments.

Après avoir ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010, le Sénégal a immédiatement adopté une loi d'orientation relative à la protection et à la promotion des droits des personnes handicapées.

Sous l'impulsion du **Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Macky SALL**, et avec l'appui des partenaires au développement, le Sénégal a

également adopté une approche multisectorielle arrimée au Plan Sénégal Émergent (**PSE**) et à la Stratégie Nationale de Protection Sociale (**SNPS**).

C'est ainsi qu'un premier Plan d'action national sur le handicap pour la période 2017-2021 a été mis en œuvre et un deuxième en cours d'exécution pour l'échéance 2023-2027.

De même, les programmes d'autonomisation et de filets sociaux pour un coût total de 20,9 milliards de FCFA ont permis d'enrôler 273 122 personnes handicapées de 2012 à 2022.

Avec l'appui du BIT, le Gouvernement du Sénégal vise à atteindre une cible cumulative de **400 000 bénéficiaires de la carte d'égalité des chances à travers un Projet d'extension pour la période 2022-2026 pour un coût prévisionnel de 2,8 milliards de F CFA.**

Il convient de relever que ces instruments s'appuient sur la carte d'égalité des chances et la réadaptation à base communautaire : deux (02) programmes phares d'inclusion du handicap.

Sur le plan sanitaire, avec l'appui de partenaires techniques, notamment le **FNUAP** et la **Coopération italienne sur la période 2023-2025**, un projet régional relatif au renforcement de l'accès équitable aux services intégrés socio-sanitaires des personnes handicapées est en cours de mise en œuvre.

Par ailleurs, la transformation numérique au Sénégal contribue à l'accessibilité digitale avec le projet de solidarité numérique dénommé « **Sénéclit** », ainsi que la création du Centre des Handicapés au Travail (**CHAT**), doté d'une unité de recyclage de matériels informatiques gérée par de jeunes salariés en situation de handicap. Il s'y ajoute la digitalisation des procédures de délivrance du certificat de handicap accompagné de la carte d'égalité des chances.

En définitive, les personnes handicapées bénéficient de projets inclusifs de formation professionnelle et d'insertion économique pilotés par des agences nationales spécialisées telles que le Fonds de Financement de la Formation professionnelle (**3FPT**) et la Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (**DER-FJ**).

Je vous remercie.